



LE MOT DE L'EUROCHAM

Chers membres, chers partenaires, chers prospects,

Nous sommes ravis de vous présenter dans cette édition les dernières actualités de notre réseau.

Ce mois-ci, sous l'impulsion de l'Eurocham une délégation composée des présidents du CAFCAM, des CCEF et de l'Eurocham (supportée par l'UK Cameroon Chamber of Commerce) a rencontré le Premier Ministre camerounais pour discuter de la mesure sur les visas des travailleurs étrangers (art 22 de la LF 2023); sujet crucial de nos secteurs économiques. Lors de cette rencontre notre délégation a pu exprimer ses préoccupations, ainsi que les besoins des membres de nos organisations respectives sur ce sujet. (cf : § Ça se passe à l'Eurocham).

Par ailleurs, nous avons le plaisir de vous confirmer que notre Assemblée Générale se tiendra à l'hôtel Hilton le 13 décembre prochain. Cette rencontre est l'occasion idéale de faire le point sur les réalisations de l'année écoulée; de présenter les perspectives pour l'année à venir et d'échanger sur les enjeux et défis auxquels la communauté des affaires est confrontée. La participation de chaque membre est importante pour garantir une représentation diversifiée de notre secteur économique.

Reservez la date dans vos agendas et bonne lecture !



SOMMAIRE

- 1- Le mot de l'Eurocham
- 2- Revue de presse
- 3- L'Eurocham soutient ces initiatives
- 4- Ça se passe à l'Eurocham
- 5- Agenda



REVUE DE PRESSE

Visa des contrats des travailleurs étrangers

L'Eurocham
s'est
saisi
du sujet !

3,4 Milliards de FCFA prélevés jusqu'alors

Le Ministre de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MINEFOP), Issa Tchiroma Bakari a présidé le 9 novembre dernier une séance de travail avec les administrations sectorielles en vue de faire le point de la mise en oeuvre de la décision d'opérer des prélèvements sur le visa des travailleurs de nationalité étrangère consacrée par la loi de finances 2023. Une rencontre qui fait suite aux directives du Premier Ministre, chef du gouvernement, qui a prescrit au MINEFOP de réunir tous les acteurs qui sont impliqués dans la mise en oeuvre de cette mesure pour lui donner un coup d'accélérateur.

A deux mois de la fin de l'année budgétaire, il est question d'élaborer une stratégie efficace pour optimiser les recettes non fiscales issues des visas des travailleurs de nationalité étrangère.

Mais avant, le point a été fait sur ce qui a déjà été collecté. Ainsi, après le premier paiement le 6 février 2023, on enregistre au 12 septembre un solde de 3,4 milliards de francs CFA. Une somme que le MINEFOP a estimé dérisoire au vu du nombre important de travailleurs étrangers (évalué à 60 000).

Source : Cameroon Tribune - nov2023

Travail des étrangers au Cameroun : vers un échec des recettes de 14 milliards de Fcfa visées en 2023 ?

A moins de 02 mois de la fin de l'exercice budgétaire, seul 1,66% des travailleurs étrangers au Cameroun ont payé leurs taxes.

La loi de finances 2023 prévoit en son article 22, les recettes issues de l'apposition du visa sur les contrats des travailleurs de nationalité étrangère. En effet, le texte prévoit un prélèvement au titre des frais de visa de travail apposé sur les contrats des travailleurs de nationalité étrangère. « Le prélèvement susvisé est fixé à l'équivalent de deux mois de salaire et traitement brut pour les travailleurs non africains ; d'équivalent d'un mois de salaire et de traitement brut pour tout travailleur africain, avec abattement de 50% », précise le texte.

A travers ce mécanisme, le ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle (Minefop) devrait engranger des recettes de l'ordre de 14 milliards de Fcfa au terme de l'année 2023. Mais à la lecture des performances actuelles, il est fort probable que cette nouvelle réforme connaisse un échec compte tenu du faible pourcentage des travailleurs étrangers au Cameroun à y adhérer.

Calculette en main, en 11 mois, seul 1,66% (1 000) d'étrangers est en règle avec la disposition de la loi de finance contre 59 000 (98,44) non conforme.

REVUE DE PRESSE



Et, on est moins sûr que l'objectif de collecte de recettes pourrait encore être atteint à moins de deux mois de la fin de l'exercice en cours. Cette situation aurait sans doute une incidence sur la formation professionnelle dans la mesure où, les fonds attendus devraient permettre de transformer (progressivement) les 288 SAR-SM (section artisanale rurale et section ménagère) en centres de formation aux métiers ultramodernes. Cette méthode pourrait se justifier par le fait que la construction d'un CFP nécessite un peu plus de moyens financiers. « Le minimum qu'il faut investir pour disposer d'un centre de formation professionnelle se situe entre 5 et 6 milliards de Fcfa », confiait le ministre de l'Emploi à Cameroon Business Today en octobre dernier.

Tout compte fait, si l'on peut récriminer le grand nombre de travailleurs étrangers non identifiables sur le fichier des détenteurs des visas de contrat de travail au Cameroun, il faut tout de même admettre que le gouvernement lui-même a plus sensibilisé qu'il n'a sévi les entreprises employant les travailleurs étrangers afin qu'elles régularisent ceux-ci. En effet, c'est depuis le début de l'année que le Minefop est sur le terrain pour les mêmes causes.

Dans une interview accordée à Cameroon Tribune le 25 mai dernier, Jeanine Ngo'o Eba, directeur de la régulation de la main d'œuvre du Minefop indiquait même qu' « à partir du mois de juin (2023, Ndlr), il y aura des expulsions effectives des lieux de service des expatriés en situation irrégulière ».

Toutefois, six mois après, on a l'impression que l'heure est encore aux avertissements.

« Tout étranger de mauvaise foi, qu'il sache que sur leur tête, est suspendue l'épée de Damoclès de la loi. C'est une question de souveraineté », réitérait ITB le 9 novembre. Notons également qu'en plus de ne pas payer les taxes, nombreux sont ces étrangers qui travaillent à la place des Camerounais contribuant ainsi à l'accroissement du nombre de chômeurs.

Source : Eco Matin - nov2023

Après la Chine, le Cameroun engage les négociations avec l'Italie pour la signature d'une convention fiscale



Le Cameroun et l'Italie ont engagé le 8 novembre 2023, des négociations en vue de la signature puis la ratification d'un accord pour prévenir la double imposition des revenus des travailleurs et des entreprises. C'est ce qui ressort l'échange qu'ont eu à Yaoundé, le ministre des Finances Louis Paul Motaze et Filippo Scamacca Del Murgo, ambassadeur d'Italie au Cameroun.

Même si la convention fiscale toute seule ne suffit pas à drainer plus d'investissements, la prévention de la double imposition devrait néanmoins « permettre de renforcer les investissements italiens au Cameroun ».

C'est dire que l'Italie envisage à travers l'accord en perspective, challenger la Chine qui détient plus de 50% des investissements directs étrangers(IDE) au Cameroun du fait des projets structurants (ponts, routes, barrages, etc. dont elle s'est vu attribuer dans les années 2010.

REVUE DE PRESSE

→ « Entre 2000 et 2014, le Cameroun a capté 2 750 milliards de Fcfa d'investissements directs étrangers, dont 1 850 milliards de Fcfa provenant de la Chine. Ce qui représente environ 67% des IDE entrant au Cameroun (...) »

Les autres IDE provenaient des pays tels que la France, les États-Unis, le Nigéria », fait savoir la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (Cnuced).

Sous un autre angle, prévenir la double imposition permettrait au Cameroun et l'Italie de lever des obstacles afin de booster leurs relations économiques et commerciales. Tenez, selon l'Institut national de la statistique (INS), l'Italie est le 4e client du Cameroun en 2021 (et 2e en Europe) avec 170 milliards de Fcfa soit 7,1% seulement de la valeur totale des exportations ressorties à 2 393,8 milliards de Fcfa cette année-là. Elle arrive derrière la Chine (25%), les Pays-Bas (12,4%) et l'Inde (9,6%).

Source : Eco Matin - nov2023

Le FMI envisage augmenter de 50%, la quote-part de chaque Etat



Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) réuni à Washington le 7 novembre 2023 a approuvé la proposition d'accroître de 50%, les quotes-parts distribuées aux membres proportionnellement à leur quote-part actuelle. « L'augmentation des quotes-parts contribuerait à préserver la stabilité financière mondiale en renforçant les ressources permanentes du FMI et en réduisant la dépendance aux ressources empruntées », rassure le FMI.

Alors qu'on serait tenté de se demander l'avantage de cette nouvelle mesure pour les pays émergents, la Directrice générale du FMI, Kristalina Georgieva fait savoir qu' « un FMI doté de ressources adéquates

est essentiel pour sauvegarder la stabilité financière mondiale et répondre aux besoins potentiels des membres dans un monde incertain et sujet aux chocs ».

A en croire le FMI, ce sont les pays membres, qui, principalement par le paiement de leur quote-part, lui fournissent l'argent qu'il (le FMI) leur prête à ses meilleures conditions, dites non concessionnelles. Estimé à environ 983 milliards de Droits de tirage spéciaux (DTS) à la fin juin 2023, le total des ressources dont le FMI dispose constitue une capacité de prêt d'environ 696 milliards de DTS, soit environ 925 milliards de dollars.

De fait, accroître le quota (entendu comme une part des fonds propres du FMI que chaque Etat acquiert lors de son adhésion, Ndlr) permettrait aux pays membres (notamment les pays africains), d'augmenter les possibilités de bénéficier d'un volume plus important de crédits. De plus, une augmentation des quotas passe par une augmentation du capital du Fonds, qui passe par une hausse de l'argent mis à disposition par les Etats, au prorata de leur part au capital de l'institution.

Selon les réformes de la gouvernance convenue en 2010, la quote-part du Cameroun au FMI est de 276 millions de dollars contre 82 994, 2 millions de dollars pour les Etats-Unis par exemple (17,43%). Sur cette base, la quote-part de la première puissance de la Cemac pourrait alors s'établir à 414 millions de dollars une fois la hausse entérinée. Avec un pourcentage de 0,06%, la première puissance de la Cemac apparaît devant les 05 autres économiques de la zone à savoir le Tchad (140, 2 millions de dollars), le Congo (162 millions de dollars), le Gabon (216 millions de dollars), la Guinée équatoriale (157,5 millions de dollars), la RCA (111, 4 millions de dollars).

Pour mémoire, selon la Caisse autonome d'amortissement (CAA), le FMI est le deuxième prêteur multicanal du Cameroun à fin septembre 2023 avec un encours de 848, 9 milliards de Fcfa derrière la Banque mondiale.

Cette dette est dominée par les appuis budgétaires PEF 2017-2020 (321,1 milliards de Fcfa) ; les appuis budgétaires Covid-19 (224, 6 milliards de Fcfa) ou encore les appuis budgétaires du Medc-PEF (mécanisme élargi de crédit- programme économique et financier) 2021-2023 évalués à 202,1 milliards de Fcfa. L'institution monétaire vient de conclure avec le Cameroun, la 5e Revue de ce programme économique et financier. Source : Eco Matin - nov2023

REVUE DE PRESSE

La Blockchain comme pont entre États et Citoyens

Nombre de pays africains sont confrontés à un dilemme commun à toutes les économies émergentes : en l'absence d'un PIB par tête suffisant, comment collecter suffisamment de taxes et d'impôts pour fonder un État-providence assurant un minimum vital ? En l'absence de ce minimum vital, comment les citoyens peuvent-ils dégager des revenus suffisants pour consommer et alimenter la croissance, et permettre ainsi à l'État d'augmenter ses recettes ?



Les États émergents sont ainsi contraints à adopter une démarche graduelle et prudente à l'égard de l'économie informelle : obligées de devenir formelles, nombre d'entreprises ne survivraient pas aux charges en découlant. Mais sans secteur formel suffisamment large, aucune politique de redistribution n'est réellement envisageable. À cet enjeu, la blockchain pourrait bien apporter un ensemble de réponses pertinentes. Concernant tout d'abord l'identité numérique : en l'absence de papiers, il est impossible d'ouvrir un compte bancaire, d'obtenir des prêts, voire de voyager. Il est estimé qu'environ 500 millions de personnes en Afrique ne possèdent aucun document formel d'identification.

Grâce à la blockchain, la création de documents d'identité infalsifiables, et facilement accessibles, est rendue possible. Cela seul permettrait l'inclusion financière de millions de personnes.

En outre, la blockchain, en tant que registre immuable, permettrait l'enregistrement des parcelles cadastrales, et donc les droits précis des propriétaires fonciers, en évitant de longues et coûteuses batailles juridiques. Une fois définies les parcelles, il est beaucoup plus aisés d'en planifier l'exploitation, voire d'en négocier les droits d'usage entre différentes parties, individus ou communautés.

En outre, la blockchain, en tant que registre immuable, permettrait l'enregistrement des parcelles cadastrales, et donc les droits précis des propriétaires fonciers, en évitant de longues et coûteuses batailles juridiques. Une fois définies les parcelles, il est beaucoup plus aisés d'en planifier l'exploitation, voire d'en négocier les droits d'usage entre différentes parties, individus ou communautés. De nombreux conflits pourraient ainsi être réglés pacifiquement, pour le bénéfice économique de tous.

La blockchain facilite en outre la création d'entreprises, à tous niveaux géographiques : une organisation autonome décentralisée (DAO) n'a pas nécessairement besoin de structure juridique pour exister, puisque le rôle de chaque membre et la répartition des ressources de l'organisation ainsi que sa structure de gouvernance sont codées dans des smart contracts.

Pour les États, la reconnaissance des DAO comme entreprises à part entière pourrait accélérer et faciliter l'entrepreneuriat, tout en offrant un cadre semi-formel à ces entreprises. Il ne s'agirait pas d'en augmenter subitement les taxes et impôts, mais d'exploiter les possibilités offertes par les smart contracts pour développer des taxations ultra-progressives. Celles-ci porteraient non sur des seuils de chiffres d'affaires ou de bénéfices, mais sur une fraction infime des transactions unitaires réalisées sur la blockchain, afin d'éviter les effets de seuil souvent injustes et désincitatifs. En outre, l'utilisation de smart contracts permet une adaptation bien plus grande aux situations individuelles, à la négociation horizontale entre administrations et citoyens, et à des ajustements plus souples en cas d'erreurs. La blockchain peut ainsi être un instrument précieux pour gérer la phase de transition entre l'informel et le formel, en permettant l'accompagnement des entrepreneurs sur le long terme, et en développant parallèlement des prestations sociales de plus en plus étoffées à mesure de l'augmentation des recettes de l'État grâce à ce dispositif.

Source : *Forbes Afrique* - nov2023

L'EUROCHAM SOUTIENT CES INITIATIVES



ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL



Organisation des États d'Afrique,
des Caraïbes et du Pacifique

Questionnaire API / ONUDI

Dans le cadre de la mise en oeuvre de la deuxième phase du programme **“ACP Business- friendly”** visant à soutenir les chaînes de valeur à travers des politiques inclusives et à la promotion des investissements, l'agence des Nations Unies pour le Développement Industriel (**ONUDI**) en lien avec l'Agence de Promotion des Investissements (**API**) mène actuellement une grande enquête auprès des entreprises du secteur privé sur les investissements directs étrangers (**IDE**) Cameroun.

Cette enquête vise à fournir les informations nécessaires à l'API pour comprendre et renforcer sa relation avec les entreprises afin de fournir les meilleurs services possibles.

L'Eurocham Cameroon oeuvrant à la promotion des investissements, nous vous encourageons vivement à participer à cette enquête !

Valeurs partagées et partenariat pour l'accès aux droits et aux services de santé sexuelle et reproductive au Cameroun



Le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) est l'agence des Nations Unies en charge de la santé sexuelle et reproductive. Elle œuvre pour un monde où chaque grossesse soit soit désirée chaque naissance sans danger et le potentiel de chaque jeune accompli. Pour ce faire l'organisation travaille à réduire les besoins non-satisfait en planification familiale, la mortalité maternelle et les violences basées sur le genre, y compris les pratiques néfastes tels que le mariage d'enfants et les mutilations génitales féminines.

Présent au Cameroun depuis 1969, l'UNFPA met en œuvre son 8ème Programme de coopération (CPD8) avec le Gouvernement en alignement avec la Stratégie nationale de développement du Cameroun (SND 30) et aux Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. Ce programme se déroule sur la période de 2022 à 2026 pour budget de 60 millions USD.

En matière de santé sexuelle et reproductive, le Cameroun fait face à plusieurs défis : (i) un taux de mortalité maternelle élevé 406 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes (ii) des besoins non en planification familiale encore élevés : 23% chez les femmes mariées et 47% chez les filles (iii) une prévalence élevée des violences basées sur le Genre : une femme sur 3 au Cameroun a subi des violences perpétrées par son partenaire intimes et 31 % de filles sont mariés avant l'âge de 18 ans.



SUIVEZ-NOUS !
EUROCHAM CAMEROON



06 / 08

L'EUROCHAM SOUTIENT CES INITIATIVES

Pour répondre à ces défis, l'UNFPA met en œuvre des interventions, conjointement avec ses partenaires étatiques et de la société civile, dans les domaines suivants : (i) renforcer l'offre et l'accès des femmes et des filles aux méthodes contraceptives modernes et aux services de santé maternelle dans 155 réseaux de soins obstétricaux et néo natales à travers le pays (ii) la prévention, la prise en charge et la réduction des risques des violences basées sur le genre autour des 24 espaces sûrs pour les femmes et les filles (iii) la mise à disposition des données démographiques désagrégées pour le développement, à échelle nationale (iv) l'autonomisation des adolescentes, des jeunes et des femmes. Dans une approche d'inclusion pour ne laisser personne par compte. En 2022, l'UNFPA a pu transformer la vie d'environ 300,000 personnes par l'offre des services en santé sexuelle et reproductive, grâce à environ 10.3 millions USD mobilisés auprès de ses donateurs.

L'UNFPA a mis récemment en place une Coalition pour la justice génésique dans le monde des affaires, afin de faire progresser et à intégrer l'agenda de la santé des femmes et des filles dans le secteur privé. La contribution et la participation du secteur privé en matière de protection et jouissance des droits des femmes sur le lieu de travail, à la fourniture de soins de santé génésique et à la prévention de la violence sexiste ont constamment augmenté au fil des ans, mondialement comme au Cameroun. En matière de partenariat stratégique, l'UNFPA investit dans le partenariat à travers la mobilisation des ressources (soutien financier jusqu'au don de biens et services) dans l'innovation, pour contribuer à de nouvelles solutions, sur la portée, pour le soutien et la visibilité de l'UNFPA et enfin par les alliances, dont celle pour les droits génésiques citée.

[1] POUR PLUS D'INFORMATION VISITER: [## CA SE PASSE À L'EUROCHAM ...](https://CAMEROON.UNFPA.ORG/FR/PUBLICATIONS/RAPPORT-ANNUEL-2022-CAMEROUN ET/OU CONTACTER DR JUSTIN KOFFI, REPRÉSENTANT RÉSIDENT UNFPA CAMEROUN (JUKOFFI@UNFPA.ORG) OU MBEA MBEA, CHARGÉ DE COMMUNICATION UNFPA CAMEROUN (MBEA@UNFPA.ORG)</p></div><div data-bbox=)

Le COMEX prépare l'AG



Les membres du COMEX au grand complet, Président de l'Eurocham et Vices-Présidents, chargée de mission, ainsi que les présidents de commissions se sont réunis ce jeudi 9 novembre afin de préparer l'Assemblée Générale de décembre 2023.



Les sujets à l'ordre du jour relevaient d'un agenda très fourni dû à l'effervescence de cette fin d'année, à la préparation du dernier Conseil d'Administration de l'année et surtout à la préparation de l'Assemblée Générale du 13 décembre prochain.



Le COMEX a également fait un focus sur l'agenda des activités de l'année à venir et des nouveautés de l'Eurocham. Ces points seront inscrits à l'ordre du jour de la prochaine AG et soumis aux votes des membres.

Suivez notre prochaine édition pour en savoir plus !



SUIVEZ-NOUS !
EUROCHAM CAMEROON



07 / 08

CA SE PASSE À L'EUROCHAM ...

Action groupée auprès du Premier Ministre Loi de finances 2024

Sous l'impulsion de son Président, l'Eurocham Cameroon a lancé une action groupée, réunissant le CAFCAM, les CCEF et la chambre de commerce britannique UKCCC auprès du Premier Ministre Camerounais, Monsieur Joseph DION NGUTE afin de lui faire part de nos propositions d'ajustement de l'article 22 de la Loi de Finances 2023.

La délégation, composée de M. Denis ZAPULLA - Président CAFCAM-, Mme Tatyana ELDIN - Présidente CCEF-, Mme Mareme MBAYE - Vice-Présidente CCEF; ainsi que de M. Yanis ARNOPOULOS - Président Eurocham et Mme Laurine CAVAGNÉ - chargée de mission Eurocham, a rencontré en audience privée ce **mardi 14 novembre** son Excellence, Monsieur le Premier Ministre du Cameroun, afin de lui faire part des effets négatifs de cette disposition constatés et remontés par les membres de nos organisations respectives.

Cette délégation lui a également fait connaître sa proposition d'ajustement qui consisterait à ramener ce prélèvement à un montant forfaitaire et non susceptible de transaction sur l'assiette.

Permettant ainsi de ne pas avoir de méthodes de calcul variées et non transparente, ainsi qu'un montant supportable pour tout type d'entreprise, grande comme petite.

Monsieur le Premier Ministre s'est montré ouvert à la discussion et à la recherche de solution adaptée. Nous restons confiants quant à la suite à donner de cette rencontre et restons en contact avec les équipes de la Primature pour faire avancer ensemble ce dossier et trouver les solutions les plus adéquates.

AGENDA

-  Décembre 2023 : Assemblée Générale de l'Eurocham - Hôtel Hilton de Yaoundé
-  Conférence Débat en présence du Directeur Général des Impôts du Cameroun
Reporté au 1er trimestre 2024.
-  La conférence avec le préparateur mental aura lieu en janvier 2024

